

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Campus européen de Sciences Po Paris à Dijon - Convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris

Madame Zivkovic au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Capitale régionale à vocation européenne, Dijon possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique innovateur, milieu universitaire de premier plan, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

La Ville de Dijon mène depuis plusieurs années une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture et le rayonnement international de son territoire dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, l'écologie urbaine, l'action sociale, le développement économique, l'enseignement supérieur ou encore le développement solidaire.

L'émergence de l'espace métropolitain Rhin-Rhône, la mise en service de la ligne à grande vitesse, la présence de nombreuses villes partenaires de Dijon situées dans les pays d'Europe centrale et orientale et balkanique, le soutien apporté à la section tchèque du lycée Carnot et la présence à Dijon du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon constituent les motifs pour lesquels la Ville de Dijon entend promouvoir et développer spécifiquement son action internationale en direction de l'Est européen.

Créé en 2001, le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon accueille des étudiants français et étrangers. Son ambition est de contribuer, au-delà des différences nationales, à la formation des générations européennes « décidées à bâtir ensemble leur avenir ».

Une convention cadre de partenariat lie la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris, la Ville de Dijon et le Grand Dijon depuis plusieurs années. Ce partenariat qui se décline à travers plusieurs axes :

- développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et la citoyenneté européenne sur le territoire ;
- développer la coopération avec d'autres organisations nationales et internationales à travers la réalisation de projets pouvant avoir un effet structurant pour Dijon dans différents domaines : attractivité et développement économique, éducation, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires.

La Ville de Dijon s'associe à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et prévoit de contribuer au financement du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon pour les années 2015, 2016 et 2017, à hauteur de 32 360 € en 2015, 32 360 € en 2016, 42 360 € en 2017, selon la répartition suivante :

- une somme de 27 360 € chaque année consacrée au paiement de six bourses destinées à des étudiants provenant en priorité de l'un des territoires partenaires de la Ville de Dijon ;
- une subvention d'un montant de 5 000 € en 2015 et en 2016, 15 000 € en 2017 à la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris ;

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le renouvellement du partenariat qui la lie à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et à la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris pour soutenir le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Fondation nationale des Sciences Politiques de Paris, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - décider la participation de la Ville au financement du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, dans les conditions précitées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ